



Commune de LA BATHIE
(Hors agglomération)
D65 du PR 2+0250 au PR 4+0000

Arrêté temporaire n° 26-AT-0651
Portant réglementation de la circulation

**OUVERTURE DE ROUTE
SUITE FERMETURE HIVERNALE**

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature
Vu l'arrêté n°25-AT-2410 en date du 26/11/2025

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus lieu d'interdire toute circulation sur la RD65

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

L'arrêté 25-AT-2410 du 26/11/2025, portant réglementation de la circulation (Circulation interdite) D65 du PR 2+0250 au PR 4+0000 (LA BATHIE) situés hors agglomération est abrogé à compter du 10/04/2026 à 16h00.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à CHAMBERY, le _____

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Monsieur le Directeur Adjoint des Infrastructures, Pôle Maintenance

#signature1#

DIFFUSION:

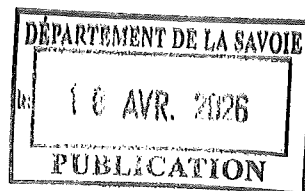
- Le Maire de LA BATHIE
- PC OSIRIS
- Fédération Nationale de Transporteurs de Savoie
- MAISON TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE - MTD
- Secrétariat général
- SERVICE APPUI TECHNIQUE - SAT

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

- SDIS 73
- PC OSIRIS
- Le Maire de LA BATHIE
- SERVICE APPUI TECHNIQUE - SAT
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- Secrétariat général


SE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



10 AVR 2026
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Signé par : 
Date : 08/04/2026
Qualité : Adjoint au directeur des
infrastructures Pôle maintenance